



MOT DU PRÉSIDENT



Nguelo T. YAMBAYE
Président FAGACE

“
Le FAGACE est fier de contribuer, aux côtés de ses partenaires, à l'émergence d'une nouvelle génération de femmes entrepreneures...
”

L'autonomisation économique des femmes constitue un levier essentiel pour bâtir des économies africaines plus dynamiques, inclusives et résilientes. Partout sur le continent, les femmes entreprennent, innovent et créent de la valeur. Pourtant, l'accès au financement demeure encore un défi majeur pour nombre d'entre elles.

Conscient de ce potentiel et des obstacles qui subsistent, le FAGACE a conçu WAFI, une offre de garantie dédiée au financement des projets portés par les femmes entrepreneures. À travers cette initiative, le Fonds entend renforcer la confiance entre les institutions financières et les promotrices de projets, tout en facilitant l'accès au crédit pour des initiatives à fort impact économique et social.

Avec WAFI, le FAGACE réaffirme sa volonté d'accompagner les banques partenaires dans le développement de solutions financières inclusives, capables de transformer les ambitions des femmes en projets structurés, viables et bancables.

Soutenir l'entrepreneuriat féminin, c'est accélérer la transformation de nos économies. Le FAGACE est fier de contribuer, aux côtés de ses partenaires, à l'émergence d'une nouvelle génération de femmes entrepreneures, créatrices de richesse et d'opportunités pour l'Afrique.



Garantie

wafi



FAGACE



Women
Access
Finance
Initiative

**Garantir l'impact,
soutenir l'avenir.**





GARANTIE WAFI

(Women Access Finance Initiative)

1. Objet de la Garantie

La **GARANTIE WAFI** est un instrument de partage de risque de crédit dont la vocation est d'encourager les établissements financiers à financer les entreprises détenues ou dirigées par des femmes. Elle se décline en deux modalités :

Garantie individuelle WAFI :

couvre un financement spécifique accordé à une entreprise éligible ;

Ligne de garantie WAFI :

enveloppe globale mise à disposition de la banque pour couvrir plusieurs financements éligibles.

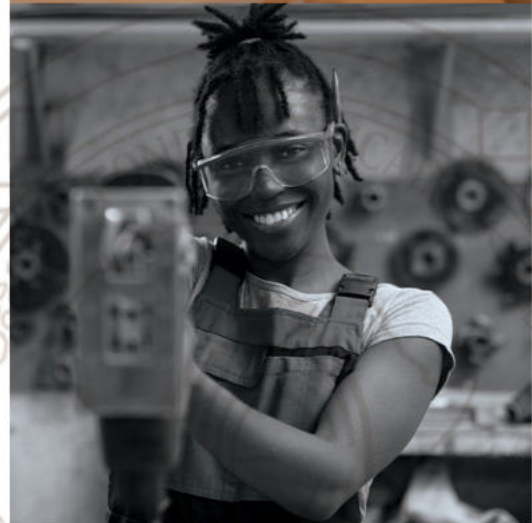
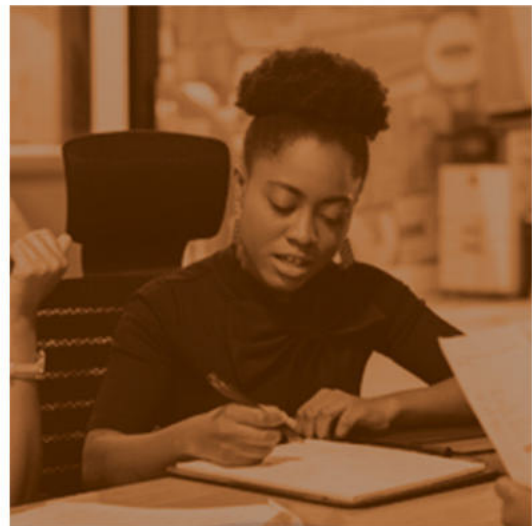
2. Bénéficiaires de la Garantie

Bénéficiaires directs :

Banques et établissements financiers opérant dans un pays membre du FAGACE

Bénéficiaires indirects :

PME et grandes entreprises promues par des femmes



3. CARACTÉRISTIQUES - GARANTIE INDIVIDUELLE WAFI

- **Modalité de la garantie :**
Perte finale
- **Proportion de Couverture :**
jusqu'à 60% du montant du financement (sauf dérogation des instances)
- **Montant minimum de la Garantie :**
au-delà de 100 000 000 FCFA
- **Montant plafond de la Garantie :**
Illimité
- **Type de prêts couverts :**
Investissement (CAPEX), Besoin en Fonds de Roulement (OPEX), Caution de bonne fin d'exécution, autres cautions, etc.
- **Période de Garantie :**
Alignée sur la durée du prêt
- **Renouvellement :**
Possibilité de renouvellement sous réserve de réévaluation des conditions et de la performance du projet ou de l'entreprise.

4. CARACTÉRISTIQUES - LIGNE DE GARANTIE WAFI

4.1- Caractéristiques de la ligne

- **Montant minimum de la ligne :**
500 000 000 FCFA
- **Montant maximum de la ligne :**
1 000 000 000 FCFA
- **Proportion de couverture :**
60 % maximum du montant de la ligne
- **Part gérée en free limit :**
25 % maximum du montant de la ligne
- **Délai de traitement des avis de non-objection (free limit) :**
3 jours ouvrables à compter de la réception de l'exhaustivité des documents sollicités par le FAGACE
- **Durée de la ligne :**
1 an renouvelable
- **Renouvellement :**
possible sous réserve d'une réévaluation du portefeuille garanti avec un taux de détérioration $\leq 3\%$

4.2- Financements imputables sur la ligne

- **Modalité de garantie :**
Perte finale
- **Montant minimum garanti :**
20 000 000 FCFA, représentant 60 % maximum du crédit en principal
- **Montant plafond garanti :**
100 000 000 FCFA, représentant 60 % maximum du crédit en principal
- **Période de garantie :**
alignée sur la durée du prêt, sans excéder 5 ans



5. Secteurs Éligibles

Tous les secteurs autorisés dans les pays membres du FAGACE, notamment : Infrastructures, Immobilier, Transport, Télécommunication, Hôtellerie, Industrie, Agriculture, Agro-industrie, Portuaire, Élevage, Commerce, Pêche, Hydrocarbures.

6. Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de la Garantie WAFI, les critères suivants doivent être réunis :

Établissement financier

- Opérer dans un pays membre du FAGACE
- Être agréé et enregistré auprès des autorités de supervision compétentes

Promoteur / Entreprise

- Capital majoritairement détenu par une ou plusieurs femmes, OU direction générale, gérance ou présidence du directoire assurée par une femme, conformément aux dispositions statutaires de l'entreprise
- Projet économiquement viable et rentable
- Réalisation dans un pays membre du FAGACE

7. Tarification

Des tarifs préférentiels, en fonction du risque encouru

8. Condition de Saisine du Fonds

La saisine s'effectue par voie de courrier officiel de la banque adressé au Directeur Général du FAGACE, accompagné des documents techniques et financiers relatifs au projet ou à la demande de ligne.

9. Délai de traitement

- **Garantie individuelle :** Bénéficiez d'un traitement de dossier rapide à compter de l'approbation par les parties des termes et conditions de la garantie
- **Avis de non-objection (Ligne-WAFI) :** 3 jours ouvrables à compter de la réception des documents complets

10. Sûretés requises

Mécanismes de sécurisation de l'opération, proposés/ validés par le FAGACE.

11. Modèle d'indemnisation

L'indemnisation au titre de la mise en jeu de la garantie s'effectue en deux étapes :

- **Indemnisation provisoire :** règlement de 50% du montant de la garantie exigible dans un délai de trente (30) jours ouvrables dès réception des documents ;
- **Indemnisation définitive :** règlement du solde de l'engagement du FAGACE, après la réception de la demande de la Banque et après constatation de la perte finale. En tout état de cause, le paiement du reliquat intervient dans un délai maximal de trente-six (36) mois à compter du versement de l'acompte.

12. Procédure d'octroi de la garantie

- **Étape 1 :**
Soumettre une demande de garantie (garantie individuelle) ou une demande de ligne, avec l'ensemble des documents requis
- **Étape 2 :**
Signature d'un accord de confidentialité pour les nouveaux partenaires
- **Étape 3 :**
Évaluation du dossier par le FAGACE — analyse des risques financiers, opérationnels, de marché et réputationnels
- **Étape 4 :**
Émission et signature d'une lettre d'intention / term sheets précisant les termes, conditions et obligations de chaque partie
- **Étape 5 :**
Notification de la décision d'octroi de la garantie ou de la ligne
- **Étape 6 :**
Signature de la convention de garantie détaillant les termes et conditions finaux
- **Étape 7 :**
Suivi régulier du projet / imputation et suivi au cas par cas pour la ligne.

13. Avantages des Parties

La Garantie de couverture des prêts bancaires des femmes, offre plusieurs avantages significatifs pour les parties impliquées : la banque prêteuse, les entreprises, le FAGACE et les Pays membres.

Voici un aperçu des avantages pour chaque partie :

Pour la Banque Prêteuse

- **Réduction du risque de crédit :**
la garantie couvre une partie des risques de non-remboursement et encourage l'octroi de crédits

- **Diversification et amélioration du portefeuille :**
possibilité de financer des entreprises promues par des femmes, segment traditionnellement sous-financé
- Accès à un nouveau segment de marché :
pénétration du marché des PME féminines et renforcement de l'image auprès de la clientèle féminine
- **Valorisation RSE :**
engagement visible pour l'égalité des genres et la responsabilité sociétale

Pour les Entreprises

- Accès facilité au crédit bancaire grâce à la réduction du risque perçu par les banques
- Renforcement de la compétitivité par l'investissement dans des technologies et capacités de production
- Accompagnement technique et formations proposés par le FAGACE

Pour le FAGACE et les Pays membres

- Promotion de l'inclusion financière et contribution à l'ODD 5 (égalité des genres — Nations Unies)
- Stimulation de la croissance économique locale par la création d'emplois et de richesse
- Contribution aux politiques nationales et internationales d'égalité économique

L'octroi de la Garantie - WAFI génère des bénéfices importants et interconnectés pour les entreprises féminines, les banques, ainsi qu'au FAGACE. Ce mécanisme renforce l'accès au financement des femmes, favorise l'égalité économique, et stimule le développement économique et social en promouvant l'entrepreneuriat féminin





Le FAGACE en bref !

Le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) est une Institution Financière Internationale engagée en faveur de la promotion des investissements publics et privés en Afrique. Fondé le **10 février 1977** à Kigali sous l'égide des Chefs d'État de l'OCAM, le FAGACE a son siège à Cotonou, au Bénin.

Depuis **près de 50 ans**, le Fonds accompagne le développement économique et social de ses États membres en partageant le risque de crédit avec les institutions financières partenaires et en renforçant leurs capacités d'intervention.



FAGACE
FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET
DE COOPERATION ECONOMIQUE
UNE INSTITUTION FINANCIERE AU SERVICE
DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Profil Institutionnel

Présence régionale

- *Siège* : Cotonou (Bénin)
- *Représentation Afrique Centrale* : Douala (Cameroun)
- *Représentation Afrique de l'Ouest* : Dakar (Sénégal)
- *Représentation Afrique de l'Est* : Bureau de Kigali (Rwanda)

Actionnariat :

Le FAGACE réunit dans son actionnariat des États africains ainsi que des institutions financières africaines et internationales.

- *Au titre des États membres (19)* :
Bénin · Burkina Faso · Cameroun · Centrafrique · Congo · Côte d'Ivoire · Gabon · Gambie · Guinée · Guinée Bissau · Guinée Équatoriale · Mali · Mauritanie · Niger · Rwanda · Sénégal · Sierra Leone · Tchad · Togo



- *Au titre des institutions actionnaires (03)* :
la Banque Centrale de Madagascar, Export Trading Cooperation (ETC) et le Groupe Bancaire Monte dei Paschi di Siena (MPS)

Indicateurs clés :

Indicateurs	Valeur
Capital social	500 milliards FCFA
Notation financière	AA- (GCR - filiale de Moody's)
Pondération risque	0% (zone CEMAC) 20% (zone UEMOA)
Financements mobilisés	+8 000 milliards FCFA

Nos domaines d'intervention :

Garantie · Renforcement des capacités (Institut du FAGACE) · Mobilisation de ressources

Contact



Contactez la Direction des Opérations et du Portefeuille :

+229 01 97 97 97 30 / 01 94 01 37 20

courriel.fagace@fagace.org

www.fagace.org